



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} novembre 2016, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 57.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 57 et se termine à 20 h 01.

10.02

CA16 12233

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} novembre 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA16 12234

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2016, à 18 h 30

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 6 septembre 2016, à 18 h 30, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA16 12235

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 30

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 4 octobre 2016, à 18 h 30, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.05

CA16 12236

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2016, à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 4 octobre 2016, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.06

CA16 12237

Demander au conseil municipal de rétablir deux collectes de déchets domestiques par semaine

ATTENDU le faible taux de participation à la collecte des matières organiques et ce, malgré plusieurs mesures de sensibilisation;

ATTENDUE QUE les résidents du secteur visé par la diminution des collectes d'ordures ménagères déposent celles-ci dans les poubelles publiques, faute de pouvoir en disposer deux fois par semaine;

ATTENDU QUE les poubelles publiques doivent maintenant être vidées deux fois par jour dans le secteur visé par les changements de collectes;

ATTENDU l'accumulation de déchets et les impacts sur la propreté;

En conséquence :

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et résolu :

De recommander au conseil municipal de la Ville de Montréal de rétablir à deux le nombre de collectes hebdomadaires d'ordures ménagères, et ce, au moins jusqu'à ce qu'un pourcentage significatif de la population participe à la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE

Dissidence : Michelle Di Genova Zammit

10.07 1160951003

CA16 12238

Autoriser la cession de contrat d'administration, gestion, préparation, entretien, surveillance et rénovation aréna Chénier, aréna Chaumont et piscines extérieures de l'arrondissement d'Anjou - Contrat no 2007-03

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser la cession du Contrat 2007-03, initialement attribué le 12 avril 2007 pour une durée de 20 ans à Dessau-Soprin inc (maintenant Groupe Dessau inc.) à la firme SOGEP inc. (filiale du Groupe Hélios Gestion d'Infrastructures et Services Urbain inc.) pour l'administration, la gestion, la préparation, l'entretien, la surveillance des arénas Chénier et Chaumont ainsi que des piscines extérieures de l'arrondissement d'Anjou.

ADOPTÉE

20.01 1160556015

CA16 12239

Adjuger le contrat 16-15597 à la compagnie Les Terrassements Multi-Paysages inc. relatif à la fourniture, plantation et l'entretien de 81 arbres - automne 2016, pour l'arrondissement d'Anjou, au montant de 68 528,55 \$, taxes incluses

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 68 528,55 \$, taxes incluses, comprenant toutes les dépenses incidentes, pour la plantation et l'entretien de 81 arbres - automne 2016 pour le contrat 16-15597;

d'adjuger à la compagnie Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 5 octobre 2016, au montant total de 68 528,55 \$, taxes incluses, le tout, conformément aux documents de l'appel d'offres 16-15597; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1161154020

CA16 12240

Approuver le contrat de location de salle à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame d'Anjou pour l'utilisation du sous-sol de l'église Saint-Conrad au bénéfice de la Popote roulante Anjou- année 2017

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver le bail par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou, le sous-sol de l'église Saint-Conrad situé au 6921 de l'avenue Azilda, au bénéfice de la Popote roulante d'Anjou, pour une période de 10 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 et du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017, moyennant un loyer totalisant 4 550 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus audit contrat joint au sommaire décisionnel;

d'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement ledit contrat; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1160556017

CA16 12241

Accorder une contribution financière au montant de 200 \$ à la Fondation du cégep du Vieux Montréal pour l'Opération Nez Rouge de Montréal 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière au montant de 200 \$ à la Fondation du cégep du Vieux Montréal dans le cadre de la campagne 2016 de l'Opération Nez Rouge de Montréal; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1160507030

CA16 12242

Accorder, dans le cadre du programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans (2016-2017) un soutien financier de 9 550 \$ à La Maison de jeunes le Chemin Faisant inc., pour son projet « Libre expression 2 ». Approuver le projet de convention

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté en mai 2007, le Programme d'intervention milieu jeunesse (PIMJ) pour soutenir les initiatives locales qui viennent en aide aux jeunes Montréalais;

ATTENDU QUE le Programme d'intervention milieu jeunesse (PIMJ) compte avec le soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

En conséquence :

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier de 9 550 \$ à la Maison de jeunes Le Chemin Faisant inc. pour son projet « Libre expression 2 » dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans pour l'année 2016-2017 (PIMJ);

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre du PIMJ;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

20.05 1160965015

CA16 12243

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) - Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (année 2016) et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté en juin 2003, le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) - année 2016;

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Opération Surveillance Anjou (OSA) établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem);

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assurée par la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

20.06 1160965014

CA16 12244

Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la table de quartier « Concertation Anjou », pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, conformément aux paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver la convention

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, à la table de quartier « Concertation Anjou », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;

d'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Concertation Anjou établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre des paramètres du programme de l'Initiative montréalaise;

d'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

ADOPTÉE

20.07 1160965013

CA16 12245

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de septembre 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 17 septembre au 14 octobre 2016, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de septembre 2016.

ADOPTÉE

30.01 1162911009

CA16 12246

Autoriser, dans le cadre de l'adoption du Règlement numéro RCA 132, la directrice d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou toute entente nécessaire préalable à l'acquisition d'un bâtiment. Autoriser la directrice d'arrondissement à effectuer un paiement pour un montant maximal de 100 000 \$, à titre de dépôt

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a adopté, par la résolution CA16 12170, le Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 lors de sa séance extraordinaire du 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019, le conseil d'arrondissement donne un avis de motion visant l'adoption du Règlement numéro RCA 132 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de terrain et de bâtiment, et de travaux d'aménagement et réaménagement de bâtiment, aux fins de loisirs et services communautaires;

ATTENDU QUE les diverses étapes procédurales menant à l'approbation du Règlement numéro RCA 132 seront entamées au cours des prochaines semaines;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser, dans le cadre de l'adoption du Règlement numéro RCA 132, la directrice d'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement d'Anjou toute entente nécessaire menant préalablement à l'acquisition d'un bâtiment; et

d'assortir cette autorisation extraordinaire de l'autorisation de paiement d'un dépôt d'offre d'achat d'un montant maximal de 100 000 \$.

ADOPTÉE

30.02 1166660016

CA16 12247

Adoption du calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2017 :

2017 – Séance du conseil d'arrondissement	Date
Séance ordinaire du mois de janvier	Mardi 10 janvier 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de février	Mardi 7 février 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mars	Mardi 7 mars 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois d'avril	Mardi 4 avril 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de mai	Mardi 2 mai 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juin	Mardi 6 juin 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de juillet	Mardi 4 juillet 2017, à 19 h
Relâche	
Séance extraordinaire du mois de septembre (PTI)	Mardi 5 septembre 2017, à 18 h 30
Séance ordinaire du mois de septembre	Mardi 5 septembre 2017, à 19 h
Séance extraordinaire du mois d'octobre (Budget)	Mardi 3 octobre 2017, à 18 h 30
Séance ordinaire du mois d'octobre	Mardi 3 octobre 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de novembre	Mardi 7 novembre 2017, à 19 h
Séance ordinaire du mois de décembre	Mardi 5 décembre 2017, à 19 h

ADOPTÉE

30.03 1166660011

CA16 12248

Autoriser une dépense totale approximative de 224 201,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, selon l'entente-cadre collective 1146318 (appel d'offres public 16-15141), auprès de la compagnie Compass Minerals Canada Corp.

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale approximative de 224 201,25 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Compass Minerals Canada Corp., selon l'entente d'achat contractuelle 1146318 (appel d'offres public 16-15141) du Service de l'approvisionnement, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, et ce, au prix unitaire de la soumission de l'adjudicataire, soit 65 \$ la tonne métrique, en sus des taxes applicables, en fonction d'une quantité prévisionnelle de consommation de 3 000 tonnes métriques; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1161154023

CA16 12249

Autoriser l'exercice de l'option de renouvellement du contrat numéro 15-14685, adjudgé à la compagnie 9226-4407 Québec inc. (MG Groupe Extrême), pour la location de remorqueuses durant les opérations de déneigement pour la saison hivernale 2016-2017 (3 remorqueuses et une remorqueuse avec plate-forme) et autoriser un montant total approximatif de 52 812,65 \$, taxes incluses

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'autoriser le prolongement du contrat 15-14685 au montant de 52 812,65 \$, taxes incluses, pour la location de quatre remorqueuses dont (3) remorqueuses avec opérateurs et une remorqueuse avec plate-forme, durant les opérations de déneigement pour la saison 2016-2017;

d'adjuger le contrat à cette fin à la compagnie 9226-4407 Québec Inc. (MG Groupe Extrême), au montant de 52 812,65 \$, taxes incluses, basé sur les taux horaires soumis et en fonction des quantités prévisionnelles prévues au contrat 15-14685; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ce contrat comprend une option de renouvellement pour la saison hivernale 2017-2018. Le cas échéant, une révision en plus ou en moins des prix unitaires sera effectuée pour les saisons subséquentes, selon la variation de l'indice des prix du transport privé de la province de Québec, établi par Statistique Canada. Ce contrat est effectif, annuellement, pour la période du 1^{er} novembre au 15 avril.

ADOPTÉE

30.05 1161154026

CA16 12250

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et autoriser un usage conditionnel pour le 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 octobre 2016;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver la modification au plan d'implantation et d'intégration architecturale adopté par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 juillet 2016 (CA16 12151), pour la rénovation de la façade du restaurant Industria Pizzeria + Bar - Anjou, situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'aménagement de la terrasse ainsi qu'au plan d'élévation préparés par M. Michel Lemieux, architecte, datés du 7 septembre et du 21 septembre 2016;

d'autoriser, à titre d'usage conditionnel, en plus des usages déjà autorisés en vertu du règlement de zonage RCA 40, un bar opéré conjointement avec le restaurant Industria Pizzeria + Bar - Anjou, dans le bâtiment situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1167133036

CA16 12251

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et accorder une dérogation mineure pour le bâtiment commercial situé au 6270 du boulevard Louis-H.-La Fontaine

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 octobre 2016;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil;

En conséquence :

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade et l'installation d'enseignes au mur, pour le bâtiment commercial sis au 6270 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, sur le lot numéro 1 005 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme Atelier 21 Architecture + Design urbain, révisés en date du 23 septembre 2016 ainsi qu'au plan réalisé par la firme Enseignes Pattison, révisé en date du 21 septembre 2016; et

d'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser l'installation d'enseignes au mur sur boîtier, le tout, conformément au plan réalisé par la firme Enseignes Pattison, révisé en date du 21 septembre 2016.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1167133034

M-2016-15

Avis de motion - Règlement numéro RCA 127 sur la taxe locale récurrente relative aux services

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion que, à une séance subséquente, le conseil d'arrondissement présentera pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 127 sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2017) (5 ¢).

40.03 1166660010

M-2016-16

Avis de motion - Règlement numéro RCA 128 sur la taxe relative aux services, pour l'exercice financier 2017

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion que, à une séance subséquente, le conseil d'arrondissement présentera pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 128 sur la taxe spéciale relative aux services (exercice financier 2017) (4 ¢).

40.04 1166660010

M-2016-17

Avis de motion - Règlement numéro RCA 129 autorisant un emprunt de 650 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion que, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019, le conseil d'arrondissement présentera, à une séance subséquente, pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 129 autorisant un emprunt de 650 000 \$ pour la réalisation de travaux majeurs de rénovation requis aux différents édifices municipaux.

40.05 1166660012

M-2016-18

Avis de motion - Règlement numéro RCA 130 autorisant un emprunt de 175 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels

Le conseiller Andrée Hénault donne avis de motion que, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019, le conseil d'arrondissement présentera, à une séance subséquente, pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 130 autorisant un emprunt de de 175 000 \$ pour l'acquisition d'ameublements, d'équipements informatiques et de logiciels.

40.06 1166660013

M-2016-19

Avis de motion - Règlement numéro RCA 131 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs

Le conseiller Paul-Yvon Perron donne avis de motion que, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019, le conseil d'arrondissement présentera, à une séance subséquente, pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 131 autorisant un emprunt de 4 900 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs.

40.07 1166660014

M-2016-20

Avis de motion - Règlement numéro RCA 132 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de terrain et de bâtiment, et de travaux d'aménagement et réaménagement de bâtiment, aux fins de loisirs et services communautaires

Le conseiller Gilles Beaudry donne avis de motion que, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2017-2018-2019, le conseil d'arrondissement présentera, à une séance subséquente, pour étude et adoption le Règlement numéro RCA 132 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour l'acquisition de terrain et de bâtiment, et de travaux d'aménagement et réaménagement de bâtiment, aux fins de loisirs et services communautaires.

40.08 1166660015

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants:

Dépôt 40

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 8 septembre 2016.

60.01 1160507029

Dépôt 41

- Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 septembre 2016.

60.02 1167133035

Dépôt 42

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, communication et greffe, tenue le 12 septembre 2016.

60.03 1160507028

CA16 12252

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er novembre 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
6 décembre 2016.